

CONFÉRENCE

Regards franco-qubécois sur les libertés universitaires

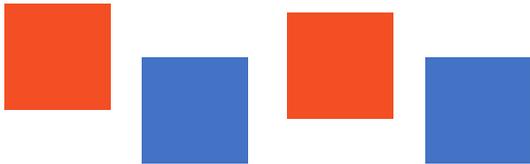
En France comme au Québec, les libertés universitaires, dans leurs dimensions institutionnelles et individuelles, ont récemment fait l'objet de discussions publiques médiatisées qui ont mobilisé l'intérêt de la classe politique, voire entraîné son immixtion dans la vie des établissements d'enseignement supérieur. Regroupant les libertés de conscience, d'enseignement, de recherche et de création, elles semblent avant tout méconnues, au sein des universités, et mal comprises par le public extérieur, peu familier du fonctionnement de la vie administrative des institutions universitaires.

Au Québec, la médiatisation de quelques affaires a conduit à ce que soit pointé du doigt « l'échec des universités » à défendre les libertés universitaires contre « la montée des identitarismes ». Une Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire a été mandatée pour dresser un état des lieux consigné dans un rapport dont le dépôt d'un projet de loi « sur la liberté académique dans le monde universitaire » en avril 2022 découle.

De février à mai 2021, l'Université de Montréal a mené un vaste processus de consultation et de réflexion collective et collégiale sur la liberté d'expression en contexte universitaire.

Ces travaux lui ont permis de se pencher globalement sur toutes les manifestations de cette liberté du point de vue de l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Au terme de ce processus, l'assemblée universitaire a adopté à l'unanimité un énoncé de principes et des recommandations précises pour réaffirmer, communiquer et faire vivre l'engagement de la communauté envers cette valeur fondamentale de la vie universitaire. Elle a notamment convenu qu'« aucun mot, aucun concept, aucune image, aucune œuvre ne saurait être exclu(e) a priori du débat et de l'examen critique dans le cadre de l'enseignement et de la recherche universitaires ». En parallèle, l'Université travaille à mettre en place des espaces d'encadrement des tensions qui peuvent émerger sur le terrain de l'enseignement, de la recherche, de la création.

Qu'en est-il en France ? Les constats faits au Québec sont-ils partagés ? Croiser nos regards sur la situation des campus en Amérique du Nord et en Europe permettra de revenir sur l'état des lieux des situations rencontrées au sein des universités, mais aussi de nous intéresser aux moyens d'agir dont disposent ou se dotent les universités pour protéger cette valeur fondatrice des activités de recherche et de production des savoirs.



Conversation entre universitaires québécois et français

**Gwénaële Calvès (Université de Cergy-Pontoise) • Charles Girard (Université Jean Moulin, Lyon 3) •
Nonna Mayer (Sciences Po/Comité Fariba Adelhah) • Christian Nadeau (Université de Montréal) •
Vardit Ravitsky (Université de Montréal)**

**Rendez-vous le mardi 31 mai 2022,
de 14 h à 16 h,**

à l'Institut National des Jeunes Sourds (INJS),
salle Abbé de l'Épée,
254 rue St Jacques, 75005 Paris.

(Ouverture des portes à partir de 13H30)

Entrée libre, sur inscription à l'adresse suivante :
bureau-europe@umontreal.ca

Université 
de Montréal
et du monde.